

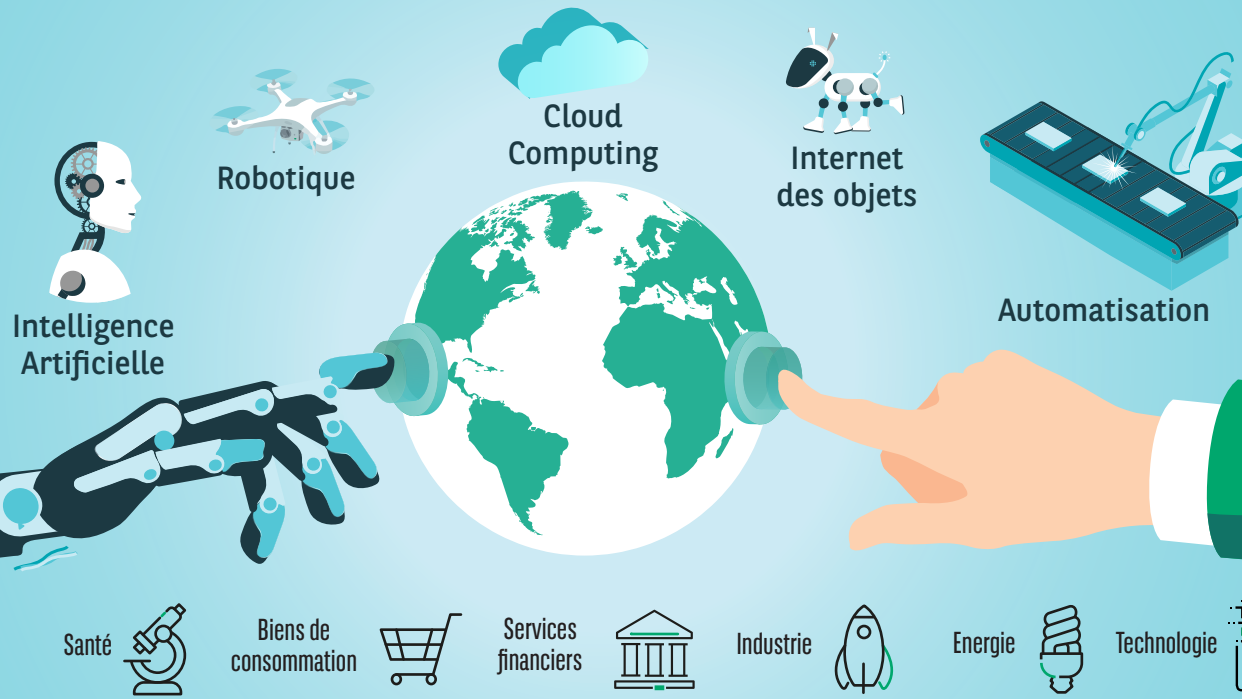
# PARTICIPER À LA TRANSFORMATION DU MONDE DE DEMAIN

## La stratégie Disruptive Technology

La stratégie respecte la Sustainable Investment Policy de BNP Paribas Asset Management, qui tient compte des critères ESG (environnementaux, sociaux, de gouvernance) dans le processus d'investissement

### La révolution technologique au service de notre société

UNE APPROCHE DE  
GESTION THÉMATIQUE  
DANS LE DOMAINE  
DES TECHNOLOGIES  
DE RUPTURE



## POURQUOI INVESTIR ?

Actions internationales

Entreprises à la pointe de l'innovation technologique

Opportunités de croissance

DES OPPORTUNITÉS  
MULTISECTORIELLES

Source : BNP Paribas Asset Management, Février 2019

Il n'existe aucune garantie quant à la réalisation de l'objectif de performance

CREATIVE SERVICES BNPP AM - 2021 - P1911067

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg SA est une société de gestion agréée suivant le chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 et un gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs agréé suivant la loi du 12 juillet 2013 supervisée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) sous les n° S00000608 et A00000763 respectivement, constituée sous forme de société anonyme, ayant son siège social au 10, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, RCS Luxembourg B27605, et son site web : [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com) (ci-après la « Société »). Le présent document a été rédigé et est publié par la société de gestion de portefeuille. Ce contenu vous est communiqué à titre purement informatif et ne constitue : 1. ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ; 2. ni un conseil d'investissement. Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de la société de gestion de portefeuille au moment indiqué et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La société de gestion de portefeuille n'est nullement obligée de les tenir à jour ou de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client. Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché importantes, notamment les taux d'intérêt. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document. La documentation visée par le présent avertissement est disponible sur [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).

# PARTICIPER À LA TRANSFORMATION DU MONDE DE DEMAIN

## La stratégie Disruptive Technology

### LES RISQUES PARTICULIERS SONT LES SUIVANTS :

**Risque de perte en capital** : La valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas l'intégralité de leur placement. Les performances ou réalisations du passé ne sont pas indicatives des performances actuelles ou futures.

**Risques liés aux marchés actions** : les risques associés aux placements en actions (et instruments apparentés) englobent des fluctuations significatives des cours, des informations négatives relatives à l'émetteur ou au marché et le caractère subordonné des actions par rapport aux obligations émises par la même société. La valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent tout aussi bien diminuer qu'augmenter et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur mise initiale. Les compartiments investissant en valeurs de croissance peuvent être plus volatils que le marché dans son ensemble et peuvent réagir différemment aux développements économiques, politiques, du marché et spécifiques à l'émetteur.

**Risque de liquidité** : ce risque découle de la difficulté de vendre un actif à un cours de marché juste et au moment souhaité en raison d'un manque d'acheteurs.

**Risque opérationnel et liés à la garde d'actifs** : certains marchés sont moins réglementés que la plupart des marchés internationaux. Par conséquent, les services liés à la conservation et à la liquidation du compartiment sur ces marchés pourraient être plus risqués.